

DISPOSITIF D'ADMISION, DE VALORISATION ET/OU D'ORIENTATION POUR LES COURS D'ANGLAIS DE NIVEAU SUPERIEUR

► Description de la pratique :

Plusieurs bacheliers organisés à l'IPAMC comportent un ou plusieurs cours de langue anglaise. Pour y accéder, les étudiants doivent attester d'un niveau d'anglais équivalent au A1 du CECRL. Pour en être dispensés, les étudiants doivent attester d'un niveau équivalent au A2 du CECRL et/ou B1.1.

Vu le nombre d'étudiants concernés par cette procédure, l'IPAMC organise un test de niveau (pour l'admission et/ou la sanction) en début d'année académique.

S'il n'a pas les capacités préalables requises pour être admis, l'étudiant est orienté vers une formation de base. La réussite de celle-ci lui permet d'être admis de plein droit dans l'unité d'enseignement (UE) « Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur UE2 ». D'autre part, les étudiants ayant une maîtrise suffisante de la langue peuvent être sanctionnés de l'UE susdite et/ou de l'UE « Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur UE3 ».

► Concrètement, comment se déroule la pratique ?

En septembre, chaque implantation de l'IPAMC organise un test de niveau en anglais pour l'admission et/ou la sanction. Afin que tous les étudiants concernés puissent y participer, les implantations veillent à proposer des créneaux horaires différents en dehors des cours : samedi ou en semaine (matin ou soir).

Le test est progressif et son contenu ainsi que la grille d'évaluation sont identiques pour toutes les implantations. Cinq compétences sont évaluées au travers d'exercices de difficulté croissante : compréhension écrite et orale et production écrite et orale (en interaction et en continu). L'étudiant n'est pas tenu de faire tous les exercices. Il peut s'arrêter dès qu'il estime que le niveau est trop élevé pour lui. L'examineur définit, pour chaque compétence langagière, le niveau atteint. Pour déterminer le niveau final et donc être sanctionné et/ou admis, le niveau de la compétence la plus « faible » est pris en considération.

Une fois les résultats publiés, la responsable VA/PAE oriente les étudiants qui n'ont pas été admis vers l'UE « Langue anglaise en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE1. Il s'agit d'une formation hybride.

► Comment accompagne-t-elle la réussite ?

Les fonctions de coordination dédiées aux valorisations des acquis et au suivi des étudiants sont assurées par une même personne. Celle-ci, s'occupe du plan d'accompagnement des étudiants (PAE). Ce dispositif est intégré dans le PAE de l'IPAMC et permet soit :

- De bénéficier d'une ou plusieurs VA dans les UE d'anglais, et d'alléger ainsi le parcours de l'étudiant pour autant que l'étudiant obtienne une sanction.
- D'identifier les lacunes et de proposer un outil de remédiation, flexible de par son format hybride.

Un dossier contenant des informations relatives aux VA (explication, procédure, formulaires...) est à la disposition des étudiants via l'eCampus.

► A qui se destine-t-elle ?

Tous les étudiants inscrits dans les bacheliers de l'institution comprenant des UE d'anglais.

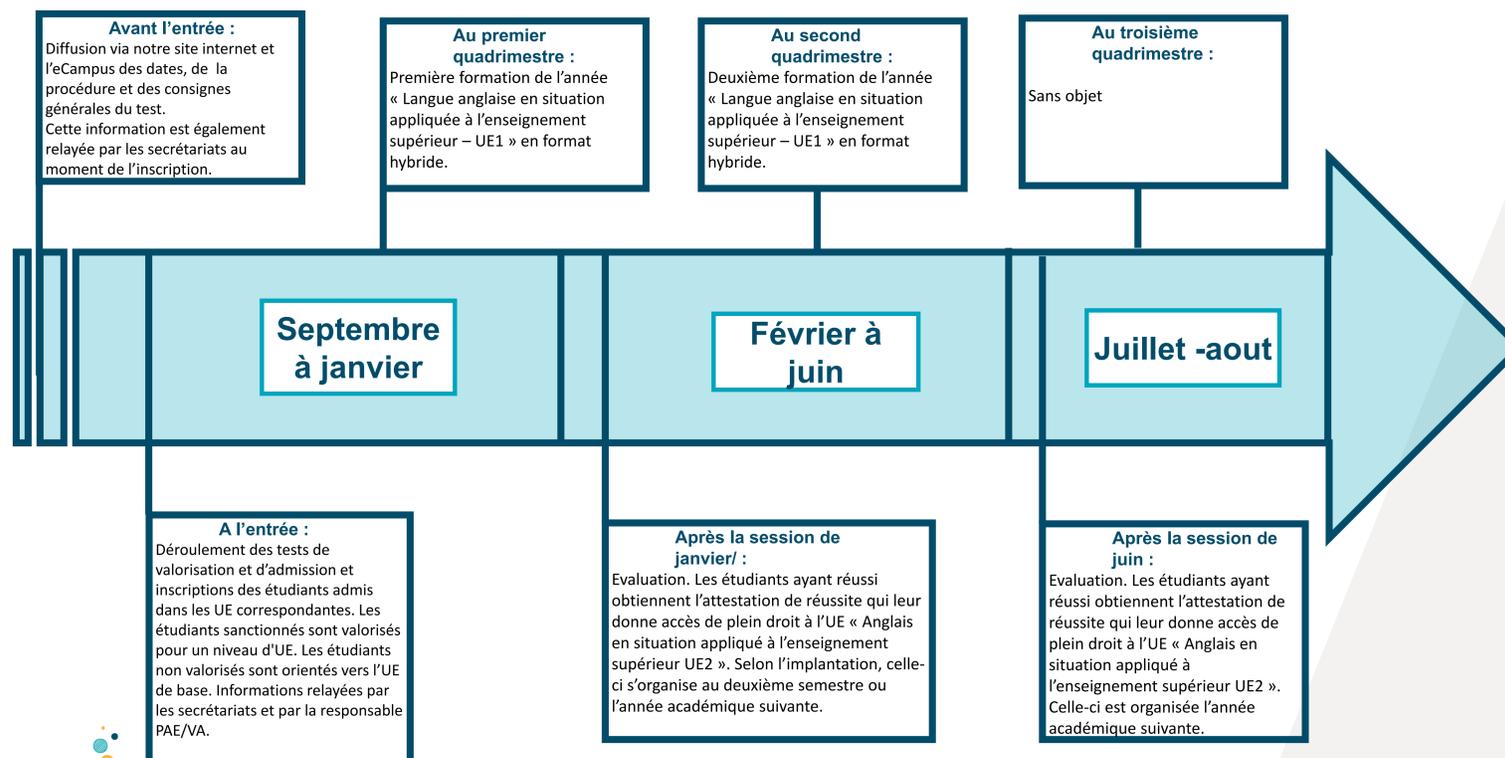
► Qui met en place la pratique ?

Direction, Comité de coordination et enseignants d'anglais.

Grille descriptive de la pratique d'accompagnement

QUOI ?	
• FORME	Pratique d'accompagnement ponctuel et ciblé
• VISÉE(S) PRINCIPALE(S)	Développement des compétences disciplinaires
• FONCTION(S)	Remédiatif
• FORMAT	Actif
QUAND ?	
• LES MOMENTS DE L'ANNÉE	Premier semestre
• INTÉGRATION À L'HORAIRE	OUI
• INTÉGRATION AU PROGRAMME	OUI
COMMENT ?	
• MODALITÉ(S)	Présentiel (pour les tests) Hybride (pour les cours d'anglais de base)
• INTERVENANT(S)	Enseignants d'anglais Comité de direction et comité de coordination
• INDIVIDUEL OU EN GROUPE	Test et VA individuel et remédiation en groupe
• PARTICIPATION	Libre

Situer notre pratique dans l'année académique :



► Prise de recul sur la pratique :

D'un point de vue quantitatif, nous avons pris en considération plusieurs paramètres :

- Le nombre de participants aux tests d'admission ainsi que le taux d'étudiants non admis, admis et/ou sanctionnés);
- Le nombre d'étudiants inscrits dans les UE d'anglais de base permettant l'accès aux formations supérieures ainsi que le taux d'abandon et le taux d'échec.
- Comme pour toutes les formations d'enseignement supérieur, un questionnaire d'évaluation des enseignements (EEE) est envoyé aux étudiants à l'issue de la formation.

Nous avons également l'intention de consulter les enseignants et les étudiants pour évaluer ce dispositif.

► Quels sont les points forts/ atouts de ma pratique ?

- Le test de niveau permet de faciliter les valorisations d'acquis en langues et permet d'identifier anticipativement les lacunes de certains étudiants;
- Favorise la mobilité des étudiants entre implantations grâce à la souplesse du dispositif;
- L'IPAMC a pu acquérir, grâce à l'appel à projet du plan de relance européen, un logiciel d'apprentissage des langues qui favorise l'autoapprentissage en permettant à nos étudiants d'améliorer l'intégration de toutes les compétences langagières et en les impliquant dans le processus d'apprentissage en termes d'autonomie, de motivation et d'attention. Grâce à ce nouveau logiciel, l'enseignant peut organiser un accompagnement individualisé, améliorer la gestion de l'hétérogénéité des objectifs et des groupes en termes de compétences linguistiques et numériques.

► Quels sont les difficultés/ points à retravailler concernant cette pratique ?

Nous constatons que le taux d'inscrits aux tests ainsi qu'aux formations de base est important. Toutefois, le taux d'abandon et de réussite pour celles-ci est très bas. A l'issue de toutes les formations de base, nous utiliserons les questionnaires EEE envoyés aux étudiants pour tenter de comprendre ces taux : incompatibilité horaire ? charge de travail trop importante ? Etc ?

► Comment pourrais-je améliorer ma pratique ?

Les deux organisations actuelles ont lieu le samedi matin, en présentiel. A l'avenir, il serait judicieux de proposer deux jours différents (samedi matin et un jour de la semaine en soirée, par exemple) pour diversifier les possibilités.

Même si les étudiants reçoivent en début d'UE une charte sur l'enseignement des langues en format hybride, l'accent doit être renforcé sur l'importance de l'autonomie.